

PANORAMA DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES • 2016

FICHE RÉGIONALE GUADELOUPE

DÉFINITIONS

L'entreprise agroalimentaire considérée ici est une entreprise dont l'activité principale au sens de la NAF rév. 2 (2008) concerne les « industries alimentaires » et la « fabrication de boissons ». L'artisanat commercial et le commerce de gros ne sont donc pas inclus. L'entreprise est prise dans son acception « unité légale », c'est-à-dire qu'à chaque numéro SIREN attribué par le répertoire national des entreprises géré par l'Insee correspond une unité. Seules les entreprises dont au moins 80% des salariés se trouvent dans la région sont incluses dans les données concernant les entreprises agroalimentaires (entreprises mono-régionales ou quasi-mono-régionales).

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, un site de vente, un magasin d'une coopérative, etc. Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Il est identifié par son numéro SIRET de 14 chiffres.

CHIFFRES-CLÉS

LES IAA EN GUADELOUPE EN 2014

 **330,7**
millions d'euros de chiffre
d'affaires dont **11,3** réalisés
à l'export

 **1562**
salariés au 31 décembre 2014

 **532**
établissements

 **338**
entreprises

 **0,2%**
du chiffre d'affaires des IAA
en France

 **34,7%**
du chiffre d'affaires
manufacturier régional

 **24,7%**
de l'emploi
manufacturier régional

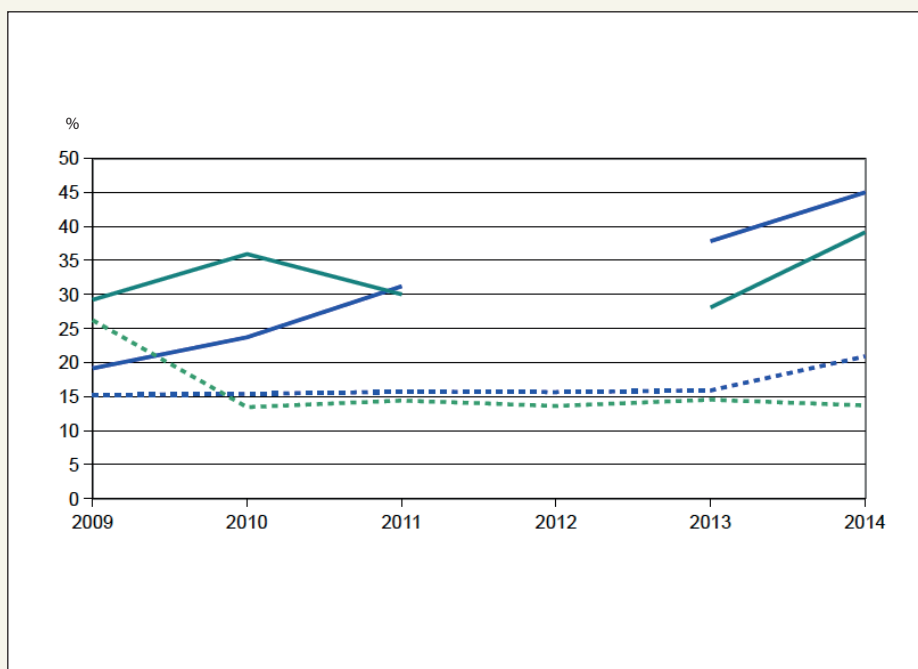
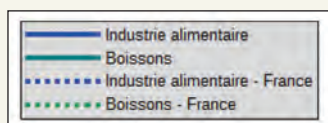
Ne sont pas pris en compte dans l'analyse et les données présentées :

- l'artisanat commercial : 87,6 millions d'euros de CA, 1 215 salariés au 31/12/2014 et 415 établissements
- le commerce de gros : 74,5 millions d'euros de CA, 965 salariés au 31/12/2014 et 276 établissements

Le taux d'investissement a doublé depuis 2009 pour les industries alimentaires

TAUX D'INVESTISSEMENT DE 2009 À 2014

Source : Esane, Clap, Insee - traitements SSP.



Champ : France - Ensemble des unités légales mono et quasi-mono régionales des IAA.

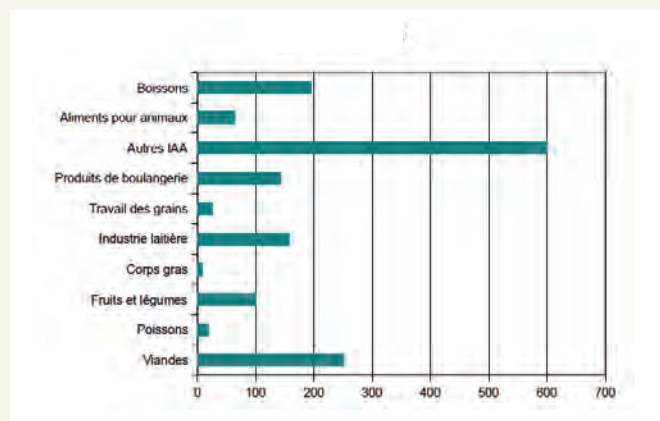
Note : Taux d'investissement = Investissements corporels / VA.

L'EMPLOI DANS LES IAA : ÉVOLUTIONS ET SPÉCIFICITÉS

Les autres IAA, représentées majoritairement par l'industrie sucrière, sont le premier secteur guadeloupéen

EFFECTIFS SALARIÉS PAR SECTEUR EN 2014

Source : Clap, Insee - traitements SSP.

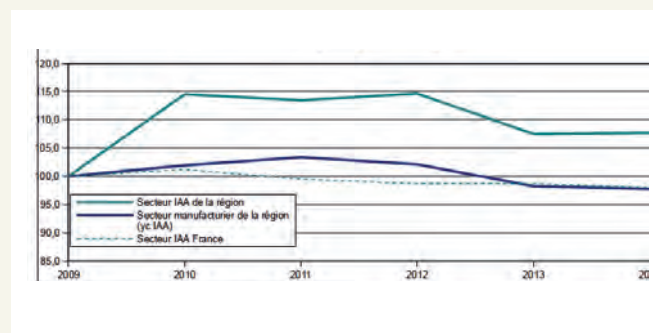


Champ : France - Etablissements des IAA.

L'emploi dans les IAA repart à la hausse

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI RÉGIONAL DANS LES IAA (BASE 100 EN 2009)

Source : Clap, Insee - traitements SSP.



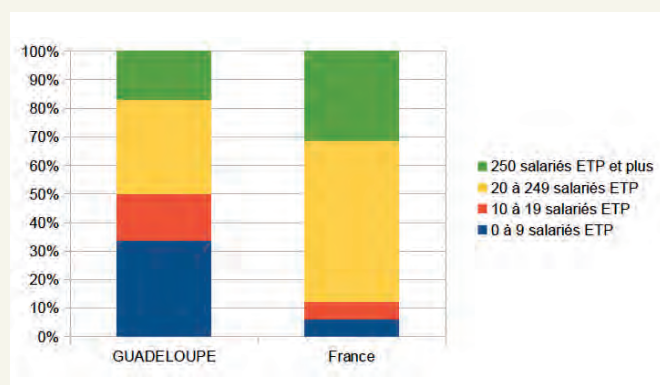
Champ : France - Établissements des IAA

Certaines données ne sont pas indiquées pour cause de secret statistique

Les TPE (moins de 10 salariés) concentrent plus de 30 % des emplois dans les IAA contre 6 % sur la France entière

EMPLOI PAR DÉPARTEMENT ET PAR TRANCHE DE TAILLE EN 2014

Source : Clap, Insee - traitements SSP.

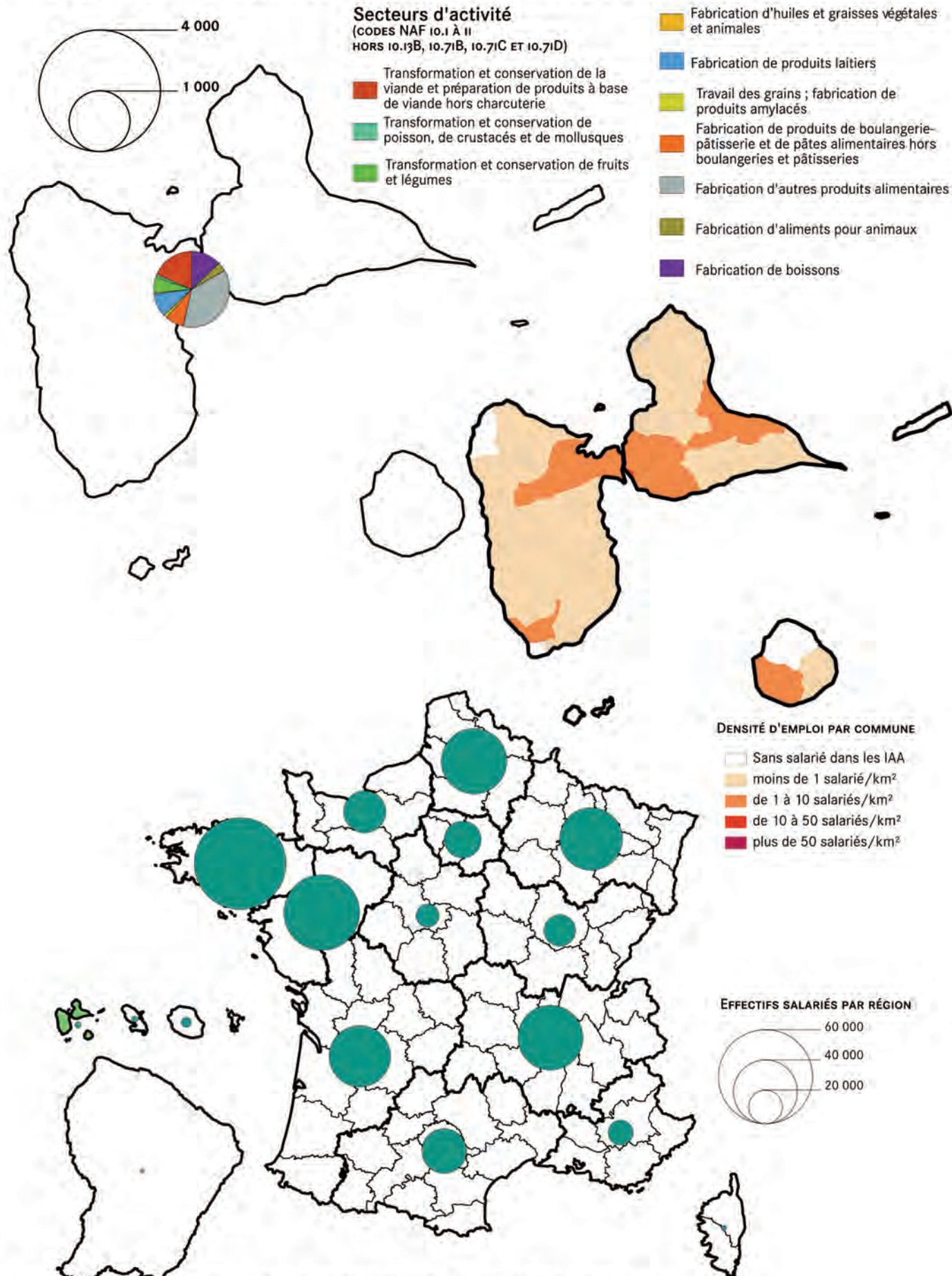


Source : Clap, Insee - traitements SSP.

Champ : France - Etablissements des IAA.

DÉPARTEMENT DE GUADELOUPE

EFFECTIFS SALARIÉS DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2014



Source : Connaissance locale de l'appareil productif (CLAP) 2014, INSEE - IGN : ©GEOFLA 2013 - traitements SSP

ANALYSE DES ENJEUX RÉGIONAUX ET VALORISATION DES INITIATIVES COLLECTIVES

Dans un contexte général où le secteur secondaire en Guadeloupe représente seulement 11,9% de la valeur ajoutée contre 80% pour le secteur tertiaire, les IAA réalisent 34,7% du chiffre d'affaire de l'industrie manufacturière. Elles représentent ainsi de multiples enjeux pour la dynamique économique et sociale de l'île. Les établissements des IAA sont des employeurs importants et comptent 1 562 salariés.

Par rapport à 2012, le nombre d'établissements a baissé de 14% perdant 6% de l'emploi salarié. Le type de salariat se distingue surtout par des emplois peu qualifiés.

Le secteur est défini par des petites unités : la Guadeloupe compte 475 entités légales qui sont relativement concentrées sur le territoire (région de Pointe à Pitre et zone d'activité de Jarry). Seules les sucreries et distilleries, spécifiques au milieu insulaire tropical de la région, avec des effectifs plus importants, sont implantées dans des zones plus rurales de l'île et à Marie Galante du fait de la proximité avec la production agricole de canne à sucre.

Les IAA guadeloupéennes doivent faire face à divers enjeux et défis. L'internationalisation croissante des échanges de denrées alimentaires, la concurrence des marchés internationaux, les variations de la demande alimentaire mondiale, les coûts du fret soumis à des fluctuations, la volatilité des cours des matières premières agricoles et des produits énergétiques sont autant de facteurs déterminants qui peuvent handicaper le secteur.

Le dynamisme des IAA en Guadeloupe est donc lié non seulement à la demande locale, mais aussi internationale et d'autant plus dans ses échanges avec la métropole et l'Union européenne.

Le secteur des IAA souffre d'un manque de compétitivité dû à :

- Des coûts importants de maintenance fréquemment réalisée par des équipes extérieures à la Guadeloupe (entreprises de transformation alimentaire et non alimentaire)
- Des unités de petite taille.
- Une faible offre en matière de viande de qualité dépendante essentiellement des importations.
- En dehors des filières sucre, rhum et alcools, le secteur des fruits et légumes est faiblement représenté dans les IAA.
- Les approches collectives sur les marchés sont insuffisantes.
- La promotion et la valorisation des produits locaux est insuffisante.

Le contexte d'insularité et d'ultrapériphicité réduit les débouchés et augmente les coûts de production. Le secteur est soumis à une très forte concurrence des importations en provenance des pays tiers ainsi que des introductions de produits en provenance de l'UE.

De plus, certains produits agricoles locaux utilisés par les IAA requièrent des équipements de transformation spécifiques difficiles à se procurer dans des petites dimensions adaptées à la taille du marché. Cela freine le développement de technologies innovantes pour des entreprises employant majoritairement moins de dix salariés.

Le secteur bénéficie cependant d'atouts importants, avec par exemple des dispositifs de soutien vers la production locale et l'emploi. Parmi les principales mesures, les mesures de défiscalisation des investissements productifs, les subventions aux investissements avec les aides FEADER autorisant des taux de financement élevés, les exonérations d'octroi de mer.

Le Réseau d'innovation et de transfert agricole (RITA) de Guadeloupe a vocation à faire émerger des interrelations entre les différents secteurs de la production, de l'agrotransformation et les centres de recherche. Trop peu d'IAA en sont encore parties prenantes. À titre d'exemple dans le secteur du sucre, plusieurs projets impliquant l'interprofession canne-sucre, le centre technique de la filière (CTCS) et l'INRA ont été proposés aux financements dédiés du FEADER, pour faire émerger une production de « sucres roux de bouches » consommés localement en substitution aux sucres bruts à destination du raffinage en Europe.

Face à un déficit de compétitivité, seules l'innovation et la typicité des produits agroindustriels guadeloupéens peuvent être vectrices de développement économique. Des projets comme le développement de la farine de banane pour l'alimentation animale, de la farine de dictame (sans gluten), de vin d'orange, de chips de patate douce, de fruits tropicaux travaillés en quatrième gamme en sont autant d'exemples prometteurs.

– Site internet

<http://daaf971.agriculture.gouv.fr>

LES SITES PROFESSIONNELS :

– Association des moyennes et petites industries de la Guadeloupe

www.agrospheres.eu

www.industrieguadeloupe.com

– CTCS Guadeloupe

www.ctics-gp.com

Coordonnées de la DDAAF

DDAF de Guadeloupe
97109 Basse-Terre Cedex
Tel 05 90 99 09 09 - Fax 05 90 99 09 10
<http://daaf971.agriculture.gouv.fr/>
daaf971@agriculture.gouv.fr

– Fiche réalisée par la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Guadeloupe –